

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2021-DEC-28	Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados 2021/2024	Art. 1: Adopter la convention de partenariat proposée, jointe en annexe, liant le SDEC ENERGIE et la Chambre d'Agriculture du Calvados, Art. 2: Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant, Art. 3: Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
2021-DEC-29	Contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados pour l'enceinte sportive de Potigny	Art. 1: Signer l'avenant au Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental du Calvados (joint en annexe), Art. 2: Percevoir l'aide du Conseil Départemental du Calvados dont le projet sera débattu lors de la Commission Permanente au mois de juillet 2021, Art. 3: Déduire l'aide perçue par le Conseil Départemental du Calvados de la participation financière restant à la charge de la commune, Art. 4: Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant, Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
2021-DEC-30	Virement de crédits Budget principal	 Art. 1: Procéder au virement de crédits de 1 500€ du chapitre 020 à l'article 4581617 du budget principal, Art. 2: Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant, Art. 3: Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
2021-DEC-31	Virement de crédits Budget annexe "Energies Renouvelables - ENR"	 Art. 1: Procéder au virement de crédits de 3 000€ du chapitre 022 au chapitre 67 du budget annexe « ENR », Art. 2: Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant, Art. 3: Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
2021-DEC-32	Fourniture et installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Cormolain	Art. 1: Déclarer sans suite le marché, Art. 2: Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires

d'ouverture du Syndicat.

Catherine GOURNEY-LECONTE

La Présidente,